

## Pétitions

[Français]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, de la même manière que je l'ai dit tantôt, je ne connais pas les faits. Il s'agit d'un cas particulier. Je vais le porter à l'attention du ministre qui en fera l'examen et qui donnera une réponse à l'honorable député.

\* \* \*

[Traduction]

## LE NORD CANADIEN

## LE PROJET D'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE AU YUKON

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le projet d'exploitation d'une carrière au Yukon par la société Peter Kiewit and Sons a-t-il été annulé ou peut-on espérer qu'il ira de l'avant?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le Président, le député le sait, j'ai rejeté la demande pour la raison que j'ai donnée à ce moment-là. On ne peut savoir si la société Kiewit a toujours l'intention de s'efforcer de faire approuver le projet qu'en essayant de connaître la mentalité des propriétaires de cette société.

## LA RAISON POUR LAQUELLE ON A BLOQUÉ LE PROJET

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Monsieur le Président, le gouvernement du Yukon est en faveur du projet. Je crois que le Conseil des Indiens du Yukon a envoyé au ministre un télégramme dans lequel il exprime son appui et demande que le projet se réalise. Les citoyens du Yukon sont en faveur de ce projet. Le ministre peut-il nous donner une bonne raison de bloquer ce projet, qui permettrait de créer des emplois dont le Yukon, qui est durement éprouvé depuis quelques années, a grand besoin?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le Président, j'ignore de quel droit le député considère qu'il exprime l'opinion des habitants du Yukon. A titre de critique du ministère des Affaires indiennes, il devrait songer aux préoccupations de 40 p. 100 de la population du Yukon qui est d'origine autochtone, pour ne rien dire au sujet . . .

**M. Nielsen:** Quelle foutaise!

**M. Munro (Hamilton-Est):** . . . des nombreuses autres personnes qui songent aux problèmes d'ordre écologique. Le CARC s'est mis en rapport avec le député à propos de ses programmes, à l'instar du CIY et du CEDA, pour ne nommer que quelques organismes. Ce sont tous des citoyens. Je suis certain que le député reconnaîtrait que ce sont également des citoyens et des électeurs. Ils m'ont toujours dit sans ambages qu'ils s'opposent au projet de la société Kiewit.

● (1500)

## LA POSITION DES INDIENS

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire fait suite à celle de notre critique des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je peux assurer au ministre que les sentiments exprimés par notre critique au nom des gens du Yukon sont tout à fait réels. Comme le ministre a reçu un télex de Willie Joe, membre de la direction du Conseil des Indiens du Yukon, demandant, au nom de cette association autochtone qui représente 20 plutôt que 40 p. 100 de la population du Yukon, que le projet soit lancé et que le ministre cesse de le bloquer, le fera-t-il puisque la société Kiewit est prête à entreprendre les travaux?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le Président, le député devrait avoir honte de dénaturer manifestement les faits à ce point. Il a peut-être exercé une mauvaise influence sur son collègue, le critique. Willie Joe ne représente pas le CIY. Le député sait très bien qui est président du CIY et du comité exécutif. Si ce dernier avait voulu donner l'appui de CIY au projet Kiewit, il aurait envoyé le télex, car lui seul est habilité à représenter le comité exécutif du CIY.

\* \* \*

## LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

## LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET À LA SANTÉ AU TRAVAIL

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Pourrait-il nous dire quand les modifications proposées à la partie IV du Code canadien du travail seront déposées à la Chambre? Les travailleurs qui sont régis actuellement par les règlements de la Commission de l'énergie atomique et du ministère des Transports vont-ils relever dorénavant des dispositions du Code canadien du travail?

[Français]

**L'hon. André Ouellet (ministre du Travail):** Monsieur le Président, j'espère pouvoir déposer en cette Chambre, d'ici quelques semaines, les amendements à la loi sur le Code du travail concernant la Partie IV. Je veux donc demander à l'honorable député de patienter, et je pense qu'il sera satisfait de ces amendements lorsqu'ils seront déposés.

\* \* \*

[Traduction]

## PÉTITIONS

## DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

**M. le Président:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mardi 17 janvier 1984 sont conformes au Règlement quant à la forme.